

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2013**

Le vingt-cinq mars 2013 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRE, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Vincent CHARLOT, Éric CAZABAT, Nicole DUFAU, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE.

Procurations : Nicole LE DIEU DE VILLE à Laurent JOUANLONG, Jean-Marc LACRAMPE à Monique SEMAVOINE, Gérard HEITZ à Éric CAZABAT.

Excusés : Annabelle ARACIL, Jean-Marc DAUPHINOT.

La séance est ouverte à 20h00

Jean-Jacques BORDENAVE est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 623 221,90 €, et un besoin de financement, tenant compte des travaux restant à réaliser, de 511 878,31 €. (unanimité).
- Il approuve également le compte de gestion 2012 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2012 et qui est conforme en tous points au compte administratif (unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2013 le résultat du compte administratif 2012 comme suit : 511 878,31 € seront affectés à la couverture des restes à réaliser en section d'investissement au compte « 1068 » et le reliquat pour un montant de 1 111 343,59 € seront repris en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ». (unanimité).
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales et extra-communales. Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement à 88 302,00 € pour le budget communal (unanimité).
- Compte tenu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2013 et du maintien d'un programme d'investissement soutenu, le Conseil municipal décide d'augmenter de 1% seulement les taux des trois taxes locales. Les taux 2013 passeront donc de 9.28% à 9.37% pour la taxe d'habitation, de 12.31% à 12.43% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 45.16% à 45.61% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (unanimité).
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, et après avoir entendu les orientations budgétaires présentées par M. Éric Cazabat, le budget prévisionnel de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre à la somme de 2 756 974,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 627 178,00 € en section d'investissement (unanimité).

- Le Conseil municipal décide de procéder au classement définitif dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du lotissement l'Anheler (unanimité).
- Il décide également d'acquérir une parcelle de terrain à titre gratuit auprès de l'association paroissiale Saint Ambroise en la Vallée Heureuse en vue d'agrandir le projet de parking de l'avenue de la République et de créer un lien direct avec le parking de l'association paroissiale, ce qui permettra d'offrir au total 65 places de stationnement lors de cérémonies ou d'évènements exceptionnels à l'église (unanimité).
- Le Conseil municipal décide de réaliser des travaux de réhabilitation de la façade ouest du presbytère et de solliciter une aide financière de l'État au titre de la réserve parlementaire pour financer ce projet (unanimité).
- Il autorise le Maire à signer un avenant à la convention de portage foncier conclue avec l'EPFL Béarn Pyrénées dans le cadre de l'acquisition d'un terrain sur l'avenue du Général de Gaulle. Cet avenant est lié aux frais notariés et de clôture du terrain (unanimité).
- La décision est prise de signer un protocole d'accord avec l'ensemble des partenaires institutionnels engagés dans le programme communautaire de l'opération « Plaisir d'habiter » visant à lutter contre l'habitat indigne et à soutenir les travaux d'amélioration énergétique des logements privés sur le territoire de l'agglomération (unanimité).
- Enfin le Conseil municipal émet un avis favorable sur le transfert de la compétence « activités d'eaux vives » à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées (unanimité – une abstention : M. Christophe Carrère).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.